



**FICHE DESCRIPTIVE FORMATION Baccalauréat  
professionnel en 3 ans  
« MÉTIERS DE LA MER »  
Spécialité  
Polyvalent navigant pont/machine**

### 1.1 – Définition - aspects du métier

Les navigants exercent leur métier dans des filières distinctes : le transport maritime (filière commerce ou plaisance professionnelle), la pêche maritime professionnelle (filière pêche) et la filière technique (filière machine).

Naviguer professionnellement c'est, entre autres, conduire le navire.

Pour assurer sa conduite, il faut des membres d'équipage formés aux techniques de la navigation, et d'autres au fonctionnement et la gestion des machines et des auxiliaires.

Quel que soit le métier exercé dans les différentes filières, les gens de mer possèdent des qualités communes :

- Rigueur,
- Persévérance,
- Autonomie,
- Initiative,
- Esprit d'équipe.

Ils développent des capacités à suivre et à interpréter des procédures plus ou moins complexes, des capacités d'intervention (veille, alerte, analyse et résolution de problèmes, parfois en situation d'urgence) et de prise d'initiatives individuelles ou collectives.

Le métier impose également des exigences d'habileté gestuelle. Cet ensemble d'éléments de qualités et une grande part d'autonomie caractérisent le métier de marin.

Le titulaire de la spécialité « **polyvalent navigant pont/machine** » de baccalauréat professionnel, sous réserve de l'aptitude physique et de l'obtention des certificats nécessaires à la navigation, peut tenir à bord :

#### a) dans le service pont

Immédiatement à l'issue de sa formation, un poste de matelot. Personnel d'exécution dans des fonctions d'appui, il participe à la conduite nautique, à l'entretien du navire et des équipements de pont. Il prend part aux manœuvres et aux opérations de chargement et déchargement ;

Après le temps d'adaptation nécessaire à la maîtrise des grandes activités, les fonctions de maître qui se situe entre l'équipage et les officiers - encadrement du personnel d'exécution de la spécialité ;

Après un temps de navigation correspondant à la réglementation en vigueur, les fonctions d'officier puis de capitaine, sur des navires de tonnage limité – responsable du service pont dans des fonctions opérationnelles ou de direction.

#### **b) dans le service machine**

Immédiatement à l'issue de sa formation, un poste d'ouvrier chargé de la surveillance et de la maintenance des moteurs et des auxiliaires - personnel d'exécution dans des fonctions d'appui ;

Après le temps d'adaptation nécessaire à la maîtrise des grandes activités, les fonctions de maître mécanicien qui se situe entre l'équipage et les officiers - encadrement du personnel d'exécution de la spécialité

Après un temps de navigation correspondant à la réglementation en vigueur, les fonctions de chef mécanicien sur des navires de puissance propulsive limitée – responsable du service machine dans des fonctions opérationnelles ou de direction.

#### **c) A la pêche**

Immédiatement à l'issue de sa formation, un poste de matelot. Personnel d'exécution dans des fonctions d'appui, il participe à l'entretien du navire et des équipements de pont et de pêche. Il prend part aux manœuvres et aux opérations de capture et de traitement des prises ;

Après le temps d'adaptation nécessaire à la maîtrise des grandes activités, les fonctions de maître qui se situe entre l'équipage et les officiers - encadrement du personnel d'exécution de la spécialité ;

Après un temps de navigation correspondant à la réglementation en vigueur, les fonctions d'officier puis de capitaine, sur des navires de taille limitée – responsable du service pont et des activités de pêche dans des fonctions opérationnelles ou de direction.

En outre, les cursus des formations professionnelles maritimes permettent au détenteur de ce baccalauréat d'accéder par la voie de la formation initiale ou continue, ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience, et après des temps de navigation réglementaires à des fonctions de direction, capitaine, chef mécanicien, sans limitation de jauge ni de puissance.

### **1.2 - Les secteurs d'activité**

Le titulaire de la spécialité « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel est amené à exercer son activité dans des entreprises du secteur maritime, dans un contexte réglementaire international (la langue internationale professionnelle est l'anglais).

Lorsqu'il est embarqué :

- **A la machine** : il participe à la conduite et à la maintenance, dans les différents domaines (électrique, mécanique, hydraulique, frigorifique...) des machines principales et auxiliaires et de leurs systèmes de commande. De plus, il intervient sur les dispositifs liés au type de navire : appareils de manutention, installations liées à l'accueil des passagers, systèmes spécifiques aux navires spécialisés
- **Au pont** : il contribue à la sécurité du navire, assure l'entretien général du navire ainsi que des appareils de pont et de manœuvre. Il participe à la conduite nautique, aux manœuvres portuaires et de mouillage. Enfin, il prend part aux opérations de chargement, déchargement et autres opérations liées à l'exploitation du type particulier de navire : pose de câble sous-marin, relevés sismiques, remorquage, etc.
- **A la pêche** : il participe ou assure également la sécurité du navire, la conduite et la maintenance des équipements de manœuvre des engins de pêche, des installations de traitement et de conservation des captures. De plus, et suivant la taille du navire, il participe aussi au traitement des captures,

A terre :

- Il peut occuper des responsabilités d'agent de maîtrise dans des entreprises du secteur maritime et para-maritime (chantiers de réparation navale, services techniques des armements, expertises diverses, ...)
- Il peut prétendre à occuper des postes dans les organisations professionnelles.

Selon la taille de l'entreprise du secteur maritime et le type de navigation le titulaire de la spécialité « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel est appelée à exercer les activités d'exécution ou d'encadrement de l'ensemble des tâches qui lui sont confiées : il peut être employée, contremaître ou responsable d'entreprise.

Son potentiel lui permet d'assumer à terme des responsabilités plus étendues en accédant, s'il répond aux conditions réglementaires et suit les formations adéquates à des titres maritimes de niveau direction (pêche ou commerce).

### 1.3 - Les emplois et fonctions

Lorsqu'il est embarqué, le titulaire de la spécialité « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel exerce son activité dans un environnement délimité par les contraintes liées au travail à bord d'un navire :

- Réglementation internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer,
- Réglementation liée à la sécurité du travail,
- Réglementation maritime et normes de qualité.

A bord, le titulaire de la spécialité « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel, tout en assurant en toutes circonstances sa sécurité, celle de l'équipage et celle du navire, participe ou assure les activités suivantes :

- Conduite (mise en service, conduite, surveillance et arrêt) des installations
- Réalisation de la maintenance préventive
- Réalisation de la maintenance corrective
- Gestion
- Sécurité
- Communication

Selon son emploi il est amené à utiliser l'ensemble des appareils de contrôle de la conduite des installations, les moyens de communication, et les outils de gestion.

Sur un navire de pêche, les caractéristiques du métier varient considérablement en fonction de la taille des navires, de la technique de pêche utilisée, de la durée d'absence du port, des zones de pêche fréquentées, des espèces capturées et de la production. Ce métier, qui est souvent très bien rémunéré, implique un rythme de travail particulier imposé par l'environnement et la production « le poisson commande ». Les conditions de travail nécessitent une bonne condition et une bonne résistance physiques. Le respect des normes de sécurité est une constante impérative. Le marin assure, d'une manière générale, sa propre sécurité et celle des autres personnes embarquées par des pratiques de travail sûres et sécurisées

Sur un navire de commerce, les caractéristiques du métier varient en fonction de la taille des navires, du type de navire (navire de charge ou à passager) de la durée d'absence du port et des zones fréquentées. Le respect des normes de sécurité est une constante impérative.

A terre les caractéristiques des métiers varient selon les activités et la nature de l'entreprise. Les titulaires de ces qualifications sont recherchés pour leur expérience acquise, leur polyvalence de formation technique, et leur autonomie au travail.

Le titulaire de la spécialité « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel peut, entre autres, exercer les fonctions de :

- Matelot ou maître d'équipage à bord de tout navire ;
- Second ou capitaine à bord des navires de pêche ;
- Chef d'entreprise ou gérant d'un armement à la pêche ;
- Manager technique au sein d'une entreprise ou d'un armement à la pêche ;
- Tout emploi lié au développement durable et la protection des espèces marines

#### 1.4 - Les conditions générales d'exercices

Les tâches professionnelles principales du titulaire du baccalauréat professionnel, spécialité baccalauréat polyvalent navigant pont/ machine nécessitent, sur le plan technique, de maîtriser, dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie les actions permettant de :

##### **Pour l'activité conduite des installations :**

Assurer le quart-machine en toute sécurité

- préparer la mise en service, mettre en service, et stopper un équipement ou l'installation conformément aux procédures
- rendre compte de l'activité.

##### **Pour l'activité réalisation de la maintenance préventive :**

- organiser les postes de travail ;
- assurer les visites systématiques périodiques ;
- collecter, analyser, interpréter toutes les informations afin de formuler un diagnostic prévisionnel de panne ;
- consigner ces tâches dans le journal machine.

##### **Pour l'activité réalisation de la maintenance corrective :**

- organiser les postes de travail ;
- mettre en œuvre les tests et inspections afin de localiser les éléments défectueux ;
- collecter, analyser, interpréter toutes les informations nécessaires à l'intervention ;
- poser, déposer, démonter, éventuellement remplacer, remonter les différents organes en respectant les procédures ;
- contrôler le bon fonctionnement et mettre à jour l'historique.

##### **Pour l'activité gestion :**

- gérer les ressources humaines et la formation ;
- gérer le matériel et les produits ;
- gérer les contraintes liées à l'environnement ;
- appréhender les aspects économiques du secteur d'activité maritime.

##### **Pour l'activité sécurité :**

- organiser et de mettre en œuvre la sécurité des personnes et des biens.

##### **Pour l'activité communication :**

- comprendre, se faire comprendre ;
- utiliser les systèmes de communication.

## 1.5 - Le niveau d'implication

Dans l'exercice de ses activités professionnelles, le titulaire de la spécialité « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel doit faire preuve de capacité d'initiative dans la prévention des risques ou, en cas d'incident ou d'accident, en appliquant la réglementation (sécurité, ergonomie, sanitaire, qualité, ...) et les bonnes pratiques apprises durant la formation (certifications spécialisées).

En outre il doit s'adapter à la vie en équipage dans un espace restreint et avec des marins multiculturels. L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le patron ou le capitaine du navire pour les postes embarqués et par le chef d'entreprise pour les métiers du secteur terrestre.

## 1.6 - Les perspectives d'évolution

Le titulaire de la spécialité « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant, soit de s'insérer professionnellement dans des emplois de **niveau 4** du répertoire des certifications professionnelles, soit de poursuivre une formation professionnelle.

Au cours de sa carrière, il peut se spécialiser et obtenir une qualification lui permettant de compléter sa formation.

### Période de Formation en Milieu Professionnel

#### Spécialité « Polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel

La formation en entreprise fait partie intégrante de la formation.

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans les entreprises définies par le référentiel d'activités professionnelles. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation à la spécialité « Polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil.

### 1 - OBJECTIFS DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme.

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue, est amené à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- Compléter la formation dispensée dans le cadre de l'établissement de formation ;
- Travailler dans un environnement maritime difficilement réuni dans un établissement de formation ;
- S'insérer dans une équipe professionnelle et de découvrir un navire dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités liées à la conduite nautique, à la conduite et à l'entretien des installations techniques, à l'exploitation commerciale du navire et la mise en œuvre des engins de pêche ;

- Mettre en œuvre des techniques professionnelles et d'utiliser des moyens matériels ;
- Analyser des situations professionnelles réelles et s'adapter aux diverses situations ;
- Développer une culture administrative et législative de la profession ;
- Développer une culture respectueuse de l'environnement marin.

Les postes visés à terme étant des postes à responsabilité, la période de formation en entreprise doit répondre à certains objectifs généraux :

- Elle doit tendre à l'autonomie de l'élève
- Les tâches confiées à l'élève doivent permettre l'évaluation de ses compétences et attitudes professionnelles
- Chaque tâche confiée doit faire l'objet d'une planification préalable par le stagiaire

**Remarques importantes :**

- Ces objectifs généraux ne remettent pas en cause la participation de l'élève aux travaux d'exécution de base, mais il convient de ménager du temps pour qu'il puisse collecter les informations nécessaires à la constitution de son dossier et qu'il puisse être jugé sur des tâches correspondant au niveau du diplôme.

- Le dossier élève portant la mention « confidentiel » est la propriété de l'entreprise. Il est communicable aux seuls membres de l'équipe pédagogique et, pour contrôle, aux seuls membres du jury.

**2 - DUREE**

La durée de la formation en milieu professionnel est de 18 semaines réparties sur les trois années de formation.

A l'issue de chaque PFMP, l'attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur. Elle précise la période, la structure, le nombre de semaines effectuées, le type de navigation réalisé et le métier pratiqué s'il s'agit d'un navire de pêche.

Un document de liaison (livret de suivi), élaboré en établissement par les enseignants et validé par le Directeur de l'établissement de formation professionnel maritime, suit l'élève pendant la totalité de sa formation. Il liste les activités réalisées conformément au référentiel d'activités professionnelles.

**Référentiel de compétences**  
**Spécialité « Polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel**

SECONDE PROFESSIONNELLE MARITIME (Famille des métiers de la mer)				
Enseignements		Total h/ané e	Group e	h/sem
<b>Enseignements professionnels maritimes</b>	Navigation	30	24	1
	Navigation – TP	30	12	1
	Navigation – MSP	45	8	1,5
	Matelotage	60	12	2
	Suivi de l'exploitation du navire	45	24	1,5
	Mécanique navale	30	24	1
	Mécanique navale – TP	45	12	1,5
	Electricité	15	24	0,5
	Electricité – TP	30	12	1
	Option de spécialisation	30	24	1
	Option de spécialisation – TP	45	12	1,5
Règlementation des activités maritimes et développement durable		45	24	1
<b>Enseignements professionnels et français en co-intervention</b>		30	24	1
<b>Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention</b>		30	24	1
<b>Prévention – santé – environnement</b>		30	24	1
<b>Economie - gestion</b>		30	24	1
<b>Enseignements généraux</b>	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	75	24	2,5
	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	30	12	1
	Mathématiques	30	24	1
	Mathématiques	15	12	0,5
	Langue vivante Anglais	30	24	1
	Langue vivante Anglais	30	12	1
	Physique-chimie	30	24	1
	Physique-chimie	15	12	0,5
	Arts appliqués et culture artistique	30	24	1
	Education physique et sportive	75	24	2,5
<b>Consolidation, accompagnement</b>	Consolidation et accompagnement personnalisé	45	24	1,5

<b>personnalisé et accompagnement au choix d'orientation</b>	Accompagnement aux choix d'orientation : option d'exploration – TP	45	24	1,5			
<b>Total heures (sur 30 semaines)</b>		1005	-	33,5			
<b>Période de stage STCW</b>	Sûreté	0,5 semaine					
	CFBS	1 semaine					
<b>Période de formation en milieu professionnel</b>		4 semaines					
<b>Spécialité « Polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel</b>		<b>Première</b>			<b>Terminale</b>		
<b>Enseignements professionnels maritimes</b>	Mécanique navale	56	24	2	65	24	2,5
	Mécanique navale – TP	42	12	1,5	65	12	2,5
	Mécanique navale – Simu	0	8	0	26	8	1
	Technique d'atelier - TP	42	12	1,5	52	12	2
	Navire et construction	42	24	1,5	0	24	0
	Navire et construction - TP	28	12	1	39	12	1,5
	Electrotechnique et automatisme	28	24	1	39	24	1,5
	Electrotechnique et automatisme - TP	28	12	1	39	12	1,5
	Navigation	42	24	1,5	39	24	1,5
	Navigation - TP	42	12	1,5	0	12	0
	Navigation - MSP	28	8	1	26	8	1
	Anglais maritime et technique	14	24	0,5	0	24	0
	Anglais maritime et technique - TP	28	12	1	0	12	0
	Technique de pont et de pêche - TP	-	-	-	26	12	1
	Règlementation des activités maritimes et développement durable	28	24	1	26	24	1
Enseignements professionnels et français en co-intervention		28	12	1	13	12	0,5
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention		28	12	1	13	12	0,5
Prévention – santé – environnement		28	24	1	26	24	1
Economie-gestion		28	24	1	26	24	1
<b>Enseignements généraux</b>	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	56	24	2	52	24	2
	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	28	12	1	26	12	1
	Mathématiques	42	24	1,5	26	24	1
	Mathématiques	14	12	0,5	13	12	0,5
	Langue vivante Anglais	28	24	1	26	24	1
	Langue vivante Anglais	28	12	1	26	12	1
	Physique-chimie	28	24	1	26	24	1

	Physique-chimie	14	12	0,5	13	12	0,5
	Arts appliqués et cultures artistique	28	24	1	26	24	1
	Education physique et sportive	70	24	2,5	65	24	2,5
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	Consolidation et accompagnement personnalisé	42	24	1,5	52	24	2
	Accompagnement au choix d'orientation à la pêche (renfort ramendage et matelotage)	42	8	1,5	39	8	1,5
<b>Total heures</b>		<b>980</b>	<b>-</b>	<b>35</b>	<b>910</b>	<b>-</b>	<b>35</b>
Période de stage STCW	NAVPA	0,5 semaine			-		
	CRO	1 semaine			-		
Période de formation en milieu professionnel		6 semaines			8 semaines		

**Conformément à l'alinéa 2 de l'article 10 de l'arrêté de référence, conditions de délivrance des titres maritimes liés à la spécialité « Polyvalent »**

1. En cas de rupture de scolarité en fin de classe de seconde, l'élève sous conditions de notes suffisantes et d'assiduité, pourra se voir délivrer certains modules constitutifs de la formation suivie. Il conservera le bénéfice des certifications STCW obtenues durant la formation.
2. En cas de rupture de scolarité en classe de première ou de terminale, l'élève, sous conditions de notes suffisantes et d'assiduité, pourra se voir délivrer certains modules constitutifs de la formation suivie. Il conservera le bénéfice des certifications STCW obtenues durant la formation.
3. En cas de réussite au baccalauréat en spécialité Polyvalent, l'élève, sous conditions de notes suffisantes et d'assiduité, pourra se voir délivrer les titres de formation maritime correspondant à la spécialité de ce baccalauréat, à savoir C200 pêche et le mécanicien 750 kW.
4. En cas d'échec au baccalauréat Polyvalent, et à la condition de s'être présenté à l'ensemble des épreuves, l'élève pourra se voir délivrer certains des titres de formation maritime correspondant à cette spécialité ou des modules constitutifs des formations conduisant aux titres correspondants à la spécialité de ce baccalauréat sous réserve de notes suffisantes et d'assiduité. Il conservera le bénéfice des certifications STCW obtenues durant la formation.